



Département de Loire-Atlantique

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO**Séance du Conseil communautaire du 16 décembre 2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°16.12.2025-12****ADMINISTRATION GENERALE****OBJET – Compétence « Equilibre social de l’habitat » : définition de l’intérêt communautaire suite à l’approbation des nouveaux statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo en décembre 2024****Nombre de membres :**

En exercice : 49
Présents : 38
Représentés : 9
Votants : 47

Date de la convocation :

10 décembre 2025

Secrétaire de séance :

Mme Nelly SORIN

L’an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle Trianon – espace Trianon à VIEILLEVIGNE, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE
CLISSON M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE M. François GUILLOT, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES M. Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN M. Fabrice CUCHOT, Mme Fabienne COLAS, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISON-DON-SUR-SEVRE M. Aymar RIVALLIN, Mme Stéphanie SOURISSEAU, M. Jean-Noël DUGAST
MONNIERES M. Stéphane ENTEME, Mme Françoise MENARD
REMOUILLE M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE Mme Corinne HERVOUET qui a donné procuration à Dominique PIRMET
CHATEAU-THEBAUD Mme Valérie LECORNET qui a donné procuration à Alain BLAISE
CLISSON Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GETIGNE Mme Gwenola CORRE qui a donné procuration à Yves MIGNOTTE
GORGES Mme Hélène BRAULT qui a donné procuration à Didier MEYER, Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Xavier GUILLOU
LA HAYE-FOUASSIERE Mme Vanessa PAGEOT qui a donné procuration à Vincent MAGRE
REMOUILLE Mme Sandrine TEISSEDRE qui a donné procuration à Jérôme LETOURNEAU
ST-HILAIRE-DE-CLISSON Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

GORGES M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN M. Clément LEROY

Délibération n°16.12.2025-12

ADMINISTRATION GENERALE

OBJET – Compétence « Equilibre social de l'habitat » : définition de l'intérêt communautaire suite à l'approbation des nouveaux statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo en décembre 2024

Rapporteur : M. Jean-Guy CORNU - Président

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la réécriture des statuts intervenue en 2023-2024, validée par l'adoption des nouveaux statuts lors du conseil communautaire du 24 septembre 2024, approuvés par arrêté préfectoral du 19 décembre 2024, il est nécessaire d'actualiser les délibérations d'intérêt communautaire concernant certaines compétences soumises à la définition d'intérêt communautaire.

Il s'agit notamment de fixer, de manière lisible et opérationnelle, la ligne de partage entre ce qui relève de la compétence de la communauté d'agglomération et ce qui demeure de la compétence des communes membres. A noter que conformément à l'article L.5216-5 III du CGCT, en l'absence de définition de l'intérêt communautaire, la communauté d'agglomération exerce l'intégralité de la compétence transférée.

Conformément à l'article L.5216-5 du CGCT, Clisson Sèvre et Maine Agglo exerce la compétence « Equilibre social de l'habitat » (article 2.3 des statuts).

Par délibération n°18.12.2018-du Conseil communautaire du 18 décembre 2018, l'intérêt communautaire de la compétence « Equilibre social de l'habitat », avait été reconnu comme portant d'une part sur « le plan d'actions défini par le Programme Local de l'Habitat (PLH) relevant de la communauté d'agglomération » et d'autre part sur « la gestion des logements d'urgence de Gorges, Monnières, Gétigné, Clisson et St Hilaire de Clisson ». Ce second volet de l'intérêt communautaire doit être modifié.

Il est en effet proposé que la gestion des logements d'urgence ne relève plus de l'intérêt communautaire, au titre de la compétence « Equilibre social de l'habitat ». Ainsi, elle relèvera désormais d'une compétence communale. La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLETC) devra se réunir pour en analyser l'impact financier.

La gestion des logements d'urgence doit donc être supprimée de l'intérêt communautaire de la compétence « Equilibre social de l'habitat ».

L'intérêt communautaire de la compétence « Equilibre social de l'habitat » portera donc à compter du 1^{er} janvier 2026 exclusivement sur « le plan d'actions défini par le Plan Local de l'Habitat relevant de la communauté d'agglomération ».

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5216-5 et L.5211-5-1,

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L.302-1 et suivants relatifs aux programmes locaux de l'habitat,

VU la délibération n°24.09.2024-01 du 24 septembre 2024 portant sur la modification des statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2024 approuvant les statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU la délibération n°18.12.2018-du Conseil communautaire du 18 décembre 2018 portant sur la définition de l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire « Equilibre social de l'habitat »,

VU la délibération n°05.10.2021-06 du Conseil communautaire 5 octobre 2021 approuvant le Programme Local de l'Habitat 2021-2027 de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU l'avis de la Conférence des Maires du 13 mai 2025,

VU l'avis du Bureau communautaire réuni le 14 octobre 2025,

CONSIDERANT la proposition de définir l'intérêt communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo en matière d'« Equilibre social de l'habitat » comme suit :

Est reconnu d'intérêt communautaire pour la compétence « Equilibre social de l'habitat » :

→ Le plan d'actions défini par le Programme Local de l'Habitat (PLH) relevant de la communauté d'agglomération

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE la définition de l'intérêt communautaire pour la compétence « Equilibre social de l'habitat » telle que décrite ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2026.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le procès-verbal de restitution concernant le logement d'urgence de la commune de Saint Hilaire de Clisson.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#